

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.  
 DU 31 Mars 2025**

**07-2025 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	10
De votants	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Président.

**Présents :** Ms. : Jean-Pierre JOURDAIN - Olivier SUSINI – Georges LAJARA- Alain STEPHAN

Mmes : Danièle SANTESTEBAN – Martine PINTON - Renée ALIBERT - Hélène HEGOBURU - Christiane GOULLET - Nadia OULD CHEIKH

Date de la convocation :  
 18/03/2025

**Pouvoirs :**

Josiane CHABERT à Martine PINTON  
 Francine CLUZEL à Danièle SANTESTEBAN  
 Audrey SAUNIER à Olivier SUSINI

**Résultat du vote :**

Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN - Président ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 27 janvier 2025,

Il est proposé d'apporter une subvention aux associations ci-dessous nommées :

SUBVENTIONS ACCORDEES 2025	
NOM DE L'ASSOCIATION	subv accordées 2025
ADAPEI 69 métropole de Lyon et Rhône	900,00 €
ADMR	3 454,40 €
AIVAD	5 137,60 €
AUTISME 69	500,00 €
CSES DECINES	508,42 €
CALM	1 200,00 €
ENTRAIDE MAJOLANE	2 000,00 €
ENTRAIDE MUROISE	2 000,00 €
MISSION LOCALE	8 683,00 €
LES RESTOS DU CCEUR	1 200,00 €
VIE LIBRE	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU RHONE	1 000,00 €
	<b>26 883,42 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté,

- ADOPTE à l'unanimité les subventions allouées aux associations pour la somme de : 26 883.42 € (résultats du vote 9 pour et 4 abstentions)
- Dit que la somme sera imputée au chapitre 65748

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.

ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour copie certifiée conforme le 31 mars 2025,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération,

Qui a été transmise à Madame la Préfète du Rhône.

Le Président  
Jean-Pierre JOURDAIN

